



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PRÉFECTURE**

**Direction des services du Cabinet**  
Service Interministériel de Défense et de  
Protection Civiles

Digne-les-Bains, le **18 MARS 2022**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022 - 077-004**

Fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine du secours nautique.

**LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** le Code du travail et notamment ses articles L4461-1 et suivants et R4461-1 et suivants ;
- Vu** le décret n° 90-277 du 28 mars 1990 relatif à la protection des travailleurs intervenants en milieu hyperbare ;
- Vu** le décret n° 2011-45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;
- Vu** le décret n° 2020-1531 du 7 décembre 2020 modifiant les dispositions relatives à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;
- Vu** l'arrêté interministériel NOR INTE1404626A du 31 Juillet 2014 définissant le référentiel emplois, activités, compétences « Interventions, Secours et Sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare » ;
- Vu** l'arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2018-186-013 du 05 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2019-091-001 du 1er avril 2019 approuvant le règlement opérationnel du SDIS 04 ;
- Vu** le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique édité par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises le 26 juin 2020 ;
- Vu** l'ordre zonal inondations de 2021

**ARRETE :**

**Article 1 :** La liste annuelle départementale des personnels aptes à intervenir dans le domaine du secours nautique en tant que nageur sauveteur au sein du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes- de-Haute-Provence, pour l'année 2022 est établie comme suit :

Grade / Nom / Prénom	CIS d'affectation	SAV1 Sauveteur eaux intérieures	SAV FCI Fort courant inondations	SSH SC Sauveteur spécialisé hélicopté	SSH SAG 04 Section aérienne de gendarmerie
<b>Commandant GRENAUD Jean Jacques**</b>	<b>Direction</b>	X	X	X	
Sapeur DESMARTIN William	Direction	X	X	X	
Sapeur MARTINEZ François	Direction	X	X	X	
<b>Capitaine Nicolas ORTH*</b>	<b>Sisteron</b>	X	X	-	-
<u>Lieutenant MICHEL Yann</u>	Barcelonnette	X	X	-	-
Sergent ESMIEU Audrey	Barcelonnette	X	X	-	-
Sergent GOYARD Michaël	La Bréole	X	X	-	-
<u>Sergent-chef REVEST Sébastien</u>	Sisteron	X	X	-	-
Adjudant-chef GEFFROY Ludovic	Peyruis	X	X	X	X
Caporal SOURBELLE Bastien	Peyruis	X	-	-	-
Sergent-chef BOUSSER Armand	Sisteron	X	X	-	-
Caporal FAGOT Yannick	CASA	X	X	-	-
<u>Adjudant SILVESTRELLI Florent</u>	Castellane	X	X	-	-
Caporale FANGILLE Sophie	Castellane	X	-	-	-
<u>Caporale RIO Sandra</u>	Digne	X	X	-	-
Adjudant-chef GUERREIRO Manuel	Digne	X	X	X	X
Caporal MARTIN Baptiste	Digne	X	X	-	-
Lieutenant REKIA Toufik	Digne	X	X	X	X
Caporal-chef CHOLIN Bastien	Digne	X	X	-	-
Commandant PARET Denis	Digne	X	X	X	X
<u>Lieutenant THIERY Maieul</u>	Moustiers	X	X	-	-
Caporal PRIOUL Antoine	Puimoisson	X	X	-	-
Lieutenant TAVIGNOT Alexandre	Quinson	X	X	-	-
Sergent CROSES Charline	Quinson	X	-	-	-

Caporale MAJO Laura	Riez	X	X	-	-
Lieutenant BOUMESLA Driss	Esparron-de-V.	X	X	-	-
Adjudant-chef FIGUIERE Julien	Manosque	X	X	-	-
Caporal DELARUE Mathieu	Gréoux	X	X	-	-
Adjudant BLANC Benoit	Manosque	X	X	-	-
Sergent DE SARTIGES Benoit	Manosque	X	X	-	-
Adjudant-chef VOLA Jean-Christophe	Manosque	X	X	-	-
Adjudant-chef EYMARD Michel	Forcalquier	X	X	-	-
Caporal DALMASSO Thomas	Forcalquier	X	X	-	-
		<b>33</b>	<b>30</b>	<b>7</b>	<b>4</b>

\* Responsable de l'équipe nautique départementale : Capitaine Nicolas ORTH.

\*\* Conseiller technique départemental nautique : Commandant Jean-Jacques GRENAUD.

\*\*\* SSH SC est formé au treuillage hélicoptère pour les hélicoptères de la sécurité civile (inondations).

\*\*\*\* SSH SAG 04 est formé SSH SC et est recyclé auprès de la base aérienne de la gendarmerie du 04.

**Article 2 :** La liste annuelle départementale des personnels aptes à intervenir dans le domaine du secours nautique en tant que scaphandrier autonome léger pour l'année 2022 est établie comme suit :

Grade / Nom / Prénom	CIS d'affectation	SAL 1 30 m	SAL 1 50 m	CU SAL 2 50 m	CT SAL 3 50 m	SNL1 60 ml	SNL2 200 ml	Trimix
Commandant GRENAUD Jean Jacques**	Direction	X	X	X	X	X	X	X
Sapeur DESMARTIN William	Direction	X	X	X	X	X	X	X
Sapeur MARTINEZ François	Direction	X	X	X	X	X	X	X
Capitaine ORTH Nicolas*	Sisteron	X	X	X	-	X	-	-
Adjudant FIGUIERE Julien	Manosque	X	X	X	-	X	-	-
Lieutenant REKIA Toufik	Direction	X	X	-	-	X	-	-
Lieutenant MICHEL Yann	Barcelonnette	X	-	-	-	X	-	-
Adjudant BLANC Benoit	Manosque	X	-	-	-	X	-	-
Lieutenant THIERY Maieul	Moustiers-Sainte-Marie	X	-	-	-	X	-	-
Caporale MAJO Laura	Riez	X	-	-	-	X	-	-
Caporal-chef Bastien CHOLLIN	CTA.CODIS	X	-	-	-	X	-	-
		<b>11</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

\* Responsable de l'équipe nautique départementale : Capitaine Nicolas ORTH.

\*\* Conseiller technique départemental nautique : Commandant Jean-Jacques GRENAUD.

\*\*\* SSH SC est formé au treuillage hélicoptère pour les hélicoptères de la sécurité civile (inondations).

\*\*\*\* SSH SAG 04 est formé SSH SC et est recyclé auprès de la base aérienne de la gendarmerie du 04.

**Article 3 :** La liste annuelle départementale des personnels aptes à intervenir dans le domaine du secours nautique en tant que conducteur embarcation pour l'année 2022 est établie comme suit :

Nom / Prénom	CIS d'affectation	Conducteur embarcation
MICHEL Yann	BARCELONNETTE	X
GOYARD Maëva	BARCELONNETTE	X
AILLAUD Fabien	LA BREOLE/ST VINCENT	X
DILLMANN Philippe	LA BREOLE/ST VINCENT	X
GOYARD Michaël	LA BREOLE/ST VINCENT	X
LEMAIRE Thomas	LA BREOLE/ST VINCENT	X
RENAUDAT Rémi	LA BREOLE/ST VINCENT	X
ALBERTO Christophe	SISTERON	X
BOUSSER Armand	SISTERON	X
DAVIN Philippe	SISTERON	X
ORTH Nicolas	SISTERON	X
PAYNAT Cédric	SISTERON	X
REI Patrice	SISTERON	X
REVEST Sébastien	SISTERON	X
VOLPE Sébastien	SISTERON	X
AUZIAS Denis	PEYRUIS	X
GEFFROY Ludovic	PEYRUIS	X
BONNOME Vincent	CASTELLANE	X
SILVESTRELLI Florent	CASTELLANE	X
CHAILLAN Adrien	ST ANDRE LES ALPES	X
FAHL Jérémy	ST ANDRE LES ALPES	X
GIBERT Fabien	ST ANDRE LES ALPES	X
LAVOCAT Jérémy	ST ANDRE LES ALPES	X
VISTICOT Sébastien	ST ANDRE LES ALPES	X
LAMOTTE Dimitri	LA PALUD SUR VERDON	X
CHOLIN Bastien	DIGNE LES BAINS	X
GRUSON Nicolas	DIGNE LES BAINS	X
GUERREIRO Manuel	DIGNE LES BAINS	X
IZAMBART Clément	DIGNE LES BAINS	X
PARET Denis	DIGNE LES BAINS	X
REKIA Toufik	DIGNE LES BAINS	X
RIO Sandra	DIGNE LES BAINS	X
DESMARTIN William	DIRECTION	X
GRENAUD Jean-Jacques	DIRECTION	X
MARTINEZ François	DIRECTION	X
EHRINGER Nans	MOUSTIERS STE MARIE	X
GARCIA Alain	MOUSTIERS STE MARIE	X
NICOLAS-NICOLAZ William	MOUSTIERS STE MARIE	X
THIERY Maieul	MOUSTIERS STE MARIE	X
PRIOUL Antoine	PUIMOISSON	X
AGAESSE Catherine	QUINSON	X
CROSES Charline	QUINSON	X
FERAUD Dorothée	QUINSON	X
SOUVERAN Rémy	QUINSON	X
OGIER Benoît	QUINSON	X
TAVIGNOT Alexandre	QUINSON	X
BONDIL Corentin	RIEZ	X
JOURNEE Patrick	RIEZ	X
JOURNEE Thierry	RIEZ	X
JOURNEE Johan	RIEZ	X
MAJO Laura	RIEZ	X
PELERIN Cédric	RIEZ	X
GOYHENEIX Philippe	ST MARTIN DE BROMES	X
BOUMESLA Driss	ESPARRON DE VERDON	X
CAVAGNA Jacky	ESPARRON DE VERDON	X
BERNE Cléry	ESPARRON DE VERDON	X
BERNE Laurent	ESPARRON DE VERDON	X
GIORDANO Stéphane	GREOUX LES BAINS	X
BLANC Benoît	MANOSQUE	X
FAVIER Richard	MANOSQUE	X
FIGUIERE Julien	MANOSQUE	X
VINCENT Gérard	MANOSQUE	X
ABEL Christophe	Oraison	X
BORGHINI Thomas	Oraison	X
DELMAERE Arnaud	Oraison	X
DELOUCHE Clément	Oraison	X
FOURRIER Anthony	Oraison	X
FRESSE Franck	Oraison	X
GASPERIN Paco	Oraison	X
EYMARD Michel	FORCALQUIER	X

**Article 4 :** La liste annuelle départementale des personnels aptes à intervenir dans le domaine du secours nautique en tant que chef d'un groupe nautique pour l'année 2022 est établie comme suit :

<b>Grade / Nom / Prénom</b>	<b>CIS d'affectation</b>	<b>Chef GSI</b> Groupe sauvetage inondation
Commandant Denis PARET	DIGNE	X
Capitaine Nicolas ORTH	SISTERON	X
Lieutenant Yann MICHEL	BARCELONNETTE	X
Lieutenant Toufik REKIA	DIGNE	X

**Article 5 :** L'arrêté préfectoral n° 2021-186-008 en date du 05 juillet 2021, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine du secours aquatique, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 6 :** Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète,



Violaine DÉMARET

